

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 4 Février 2019

Le lundi 4 février 2019, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19H 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Etaient présents :

M. Michel EPRINCHARD, Maire,

Mme Marie Joseph RIVAUD, Mme Isabelle BOUCHEREAU, M. Eric LIAUD, M. Eric BABIN, M. Hervé ARDOUIN, adjoints,

M. Philippe CLISSON, Mme Andrée BERNARD, Mme Marie-Hélène PROU, Mme Catherine LAMOTHE, Mme Anna-Maria SALLES, Patrice PORCHERON, Mme Sabrina RINALDI
conseillers municipaux

Etaient excusés : Mathieu HÉRISSE, Jean-Marie GAGNAIRE, Jean Luc BERNET, Lise BAILLY
(pouvoir à P. Porcheron)

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Marie Joseph RIVAUD

M. le Maire met à l'approbation le précédent compte rendu :

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 22 janvier 2019.

Le lundi 28 janvier 2019, Monsieur le Maire a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Maire et de Conseiller Municipal à Madame le Préfet.

Cette dernière l'a reçu en son cabinet assistée de M. DORÉ - secrétaire général, ce jour même.

Au cours de ce rendez-vous, plusieurs dossiers ont été évoqués.

Suite à ces échanges, Madame le Préfet a refusé la démission et laisse un mois à M. le Maire, pour représenter une lettre. Elle prévient que si la démission devient effective, une élection globale avec liste entière de 19 membres devra être organisée le 26 mai. Elle l'invite à échanger avec son conseil et lui demande de communiquer sa réponse le lendemain.

Monsieur le Maire a souhaité rendre compte de cette réunion à son conseil municipal et s'expliquer sur les points qui l'ont conduit à prendre cette décision.

Le conseil municipal fait part de son incompréhension et désapprouve cette démission.

M. le Maire informe qu'il appellera le Préfet le lendemain pour rendre sa décision.

La séance du conseil municipal initialement prévue le 26 février est maintenue.